

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 02 mai 2016**

Nombre de conseillers	L'an deux mille seize
En exercice : 13	le 02 mai
Présents : 10	Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
Votants : 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR : 11	à la Mairie,
CONTRE : 0	sous la présidence de M Guy VICTOR
ABSTENTION : 0	Date de convocation du conseil municipal : 25/04/2016

**Présents :** VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIÉ Daniel, MARTINHO Vanessa, SEGALA Corinne, BARRAU Elanie, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, BOURY Marie-France.

**Absents excusés :** CAUSSAT Thierry (procuration à VICTOR Guy), BERNOU Rodolphe, PICHAYROU Laurence.

Elanie BARRAU a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'un plan de financement pour les travaux d'entretien de l'église de Saint Thomas, Monument Historique Inscrit (MHI).
- Approbation de la convention de servitude ente la commune et le SDEE 47 / travaux de sécurisation de la ligne BT aérienne lieux-dits « La guiraudie-Portely »
- Demande de subvention pour les travaux du Presbytère auprès de la DRAC
- Décision modificative n°1-budget principal
- Réexamen du prix des lots du Lotissement Bergogné
- Décision modificative n°1-budget annexe lotissement
- Questions diverses

**23-2016 Demande de Subvention – ETAT**  
**Travaux d'entretien Eglise Saint-Thomas (Toiture)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de subvention faite auprès de l'Etat, par délibération du 02 mars 2016, pour des travaux d'entretien de l'Eglise Saint-Thomas, monument historique inscrit.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en date du 14 avril 2016.

Une subvention de l'Etat, ministère de la culture et de la communication, peut être attribuée, sur l'exercice 2016, à la commune pour des travaux d'entretien de la couverture et de mise hors d'eau de l'église Saint-Thomas, au titre de l'entretien des monuments historiques, à hauteur de 15 % du montant HT de l'opération. Le devis de l'entreprise RENOV'ACTION 47 pour cette opération est d'un montant de 13 726,20 € HT soit 16 471,44 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- De faire effectuer les travaux d'entretien suivants : couverture et mise hors d'eau de l'Eglise Saint-Thomas,
- D'accepter la proposition financière de la DRAC,
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant de l'Opération		13 726,20 € HT (16 471,44 € TTC)
ETAT 15 %	soit	2 058,93 €
PART COMMUNE y compris TVA	soit	14 412,51 €

**24-2016 : Approbation de la convention de servitude entre la commune et le Sdec 47.**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle section B Chemin rural située lieux-dits «La Guiraudie-Portely » au bénéfice du Sdec 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

**25-2016 LOTISSEMENT BERGOGNÉ – Réexamen et fixation du prix de vente des lots non vendus**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que quatre des lots du lotissement communal BERGOGNÉ sont toujours à la vente, et ce depuis plusieurs années, malgré la publicité faite par affichage et sur les sites internet de la commune et de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois. De ce fait, il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur une baisse éventuelle du prix de ces lots.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, considérant :

- que le contexte économique n'est pas favorable,
- que le marché de l'immobilier est toujours à la baisse,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

De fixer le prix de vente des lots comme suit :

- Lot n°1:	945 m <sup>2</sup>	28 000.00€ TTC
- Lot n°2:	891 m <sup>2</sup>	26 000.00€ TTC
- Lot n°5:	809 m <sup>2</sup>	24 000.00€ TTC
- Lot n°6:	815 m <sup>2</sup>	24 000.00€ TTC

Dit que l'acquéreur devra passer un sous-seing à l'étude de Maître Laurent SIGAL, Notaire à Laroque Timbaut et précise que l'acte de vente sera signé dès l'accord du permis de construire.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de toutes les formalités et l'autorise à signer les actes de vente des quatre lots énumérés ci-dessus.

**26-2016 : Demande de Subvention**

**Travaux d'entretien des monuments historiques – Ancien Presbytère**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que suite à l'éboulement de la cheminée dans le presbytère et du dédoublement du mur, des travaux de restauration et de consolidation ont été réalisés dans l'urgence pour un montant de 7496.00 € HT soit 8245.60 € TTC par l'entreprise Patrice COLLIÉ, artisan maçon.



Le bâtiment étant inscrit à l'inventaire des monuments historiques, il convient de le sécuriser et de le mettre hors d'eau afin de le préserver, par conséquent des travaux supplémentaires sont nécessaires. Une reprise urgente de la partie haute du mur Est du Presbytère, laquelle est en train de s'affaisser.

Monsieur le Maire présente à cet effet un devis établi par l'entreprise Patrice COLLIÉ, d'un montant de 5000.00€ HT soit 5500.00€ TTC.

Et un devis de menuiseries établi par M LACOSTE Jean-Marie pour un montant de 5880.00 € (TVA non applicable, art.293B du CGI), afin d'éviter que les pigeons envahissent le bâtiment.

Monsieur le Maire précise que pour la réalisation de ces travaux d'entretien et de réparation, une aide peut être accordée par le Ministère de la Culture et de la Communication, il propose de faire la demande de cette subvention qui est calculée au taux de 15% du montant HT des travaux.

A cet effet, il présente la facture pour les travaux réalisés dans l'urgence par l'Entreprise Patrice COLLIÉ : 7496.00 € HT soit 8245.60 € TTC,

Le devis de la reprise de la partie haute du mur est du presbytère pour un montant de 5000.00€ HT soit 5500.00 € TTC,

Et le devis des menuiseries pour un montant de 5880.00 €

Soit un montant total des travaux de : **18 376.00 € HT soit 19 625.60 € TTC**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE la réalisation des travaux tels qu'exposé ci-dessus,
- DIT que la dépense sera inscrite à l'article 615221 au budget 2016,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat (DRAC) pour un montant de 15% de la dépense HT soit 2756.40 €.

#### Questions diverses :

La décision modificative n°1 du Budget principal et la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement sont reportées à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que s'agissant du projet de construction des deux classes supplémentaires, il a été retenu, après examen du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte M HEN.

<b>Pour l'étude géotechnique :</b>	l'Entreprise <b>GINGER</b> domiciliée au Passage,
<b>Pour la mission contrôle technique :</b>	l'Entreprise <b>APAVE</b> domiciliée Agen,
<b>Pour la mission coordonnateur SPS :</b>	l'Entreprise <b>BELPECHE COORDINATION</b> Domiciliée Agen.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n°23-2016 au n°26-2016

Le Maire,  
Guy VICTOR

